

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01152
Numéro SIREN : 433 455 789
Nom ou dénomination : SAVANA

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 11738

Désignation de l'entreprise SARL SAVANA

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
					122 890	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	45	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	122 935	

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	13 946	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(2 722)	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 3 894 - mobilier..... - immobilier.....)			242	47 387
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 970)			244	2 730
	Rémunérations du personnel*			250	47 913	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	14 210	
	Dotations aux amortissements*			254	569	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			262	391
	Total des charges d'exploitation (II)				264	124 425

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 489)
--------------------------------------	--	--	--	-----	---------

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	156
	Charges financières		(V)	294	458
	Charges exceptionnelles		(VI)	300	283
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 075)
---	--	--	--	-----	---------

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 075
----------------------------	--	--	--	-----	--	-----	-------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324				
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	283

Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies I)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexties.I)	989	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	354	4 211
				Déficit col. 2			

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	372	4 211
				Déficit col. 2			

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A. collectée	374	24 578	Effectif moyen du personnel* :	376	3	dont apprentis	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	11 190	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399		Effectif affecté à l'activité artisanale	861

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Ciel - http://www.ciel.com

Désignation de l'entreprise : SARL SAVANA

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	83 847	402		404		406	83 847		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 844	442		444		446	2 844		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	6 123	482	112	484		486	6 235		
TOTAL		490	92 814	492	112	494		496	92 926		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 598	532	569	534		536	2 166		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 598	572	569	574		576	2 166		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
						780	

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860	4 211	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870	4 211	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

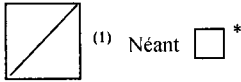
Désignation de l'entreprise : SARL SAVANA		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012014	et clos le : 31122014	Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
IV - Contibution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et le 1329)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case) 020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024	du
	160	au
Date de cessation	186	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.		

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 4

N° SIRET 4 3 3 4 5 5 7 8 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SAVANA

ADRESSE (voie) 1 CHEMIN DE BELVEDERE

CODE POSTAL 77200 VILLE TORCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

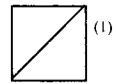
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4 |

N° SIRET | 4 | 3 | 3 | 4 | 5 | 5 | 7 | 8 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL SAVANA |

ADRESSE (voie) | 1 CHEMIN DE BELVEDERE |

CODE POSTAL | 77200 | VILLE | TORCY |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | 905 |

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Ciel - http://www.ciel.com

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012014

et clos le 31122014

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

A

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SARL SAVANA
1 CHEMIN DE BELVEDERE
77200 TORCY France
SIRET 43345578900019

1 CHEMIN DE BELVEDERE
77200 TORCY

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées SALON DE COIFFURE

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % Bénéfice imposable à 15 % Déficit 4 211

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle art. 44 septies Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Cabinet FECNA
11 RUE CHALGRIN 75116 PARIS

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 02042015

Lieu : TORCY

Qualité : GERANTE

Nom du signataire : MME BOULON KHAMSAVANH

SAVANA
Sarl au capital de 7 622.45 €
1 Chemin du Belvédère
77200 Torcy
SIREN : 433 455 789

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- *Situation et évolution de l'activité de la Société*
- *Evolution prévisible et perspectives d'avenir.*
- *Définir les objectifs pour l'exercice,*
- *Publicités et prospection et recherche d'autres clients.*

RESULTATS - AFFECTATION

- *Examen des comptes et résultats.*

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les normes comptables.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 122 890

Le montant des traitements et salaires s'élève à 47 913

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 14 210 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 124 425

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 1 489

B G

G B

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à - 2075 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

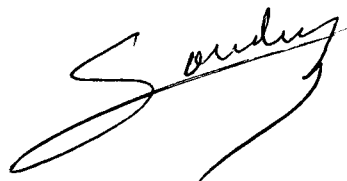
Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître - 2 075€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte "report à nouveau".

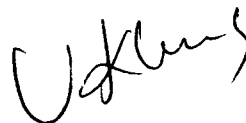
Fait le 30/06/2015

*M. Guillaume BOULOM
Associé*

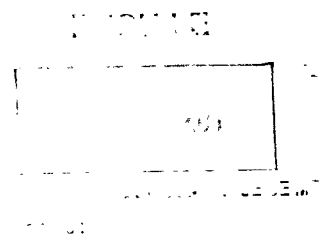


Mme BOULOM Khamavanh

*Née VOUTHISI SOMBATH
Gérante associée*



SAVANA
SARL au capital de 7 622.45 €
1 Chemin du Belvédère
77200 TORCY
SIREN : 433 455 789



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 / 06 / 2015, exercice 2014

Les associés de la société à responsabilité limitée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Mme BOULOM Khamsavanh propriétaire250 parts
Née VOUTHISI SOMBATH
- M. Guillaume BOULOM propriétaire de 250 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 500 parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- l'inventaire et les comptes annuels,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

BK GB

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître 2 075 perte décide de l'affecter au compte "report à nouveau"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a constaté que la gérante avait perçu de rémunération depuis le début de l'activité de l'entreprise.

L'Assemblée Générale renouvelle la rémunération de la gérance pour le nouvel exercice ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante, président de séance et les autres associés.

Fait le 30 / 06 / 2015

- M. BOULOM Guillaume
Associée

Mme BOULOM Khamsavanh
Née YOUTHISI SOMBATH
Gérante Associée

